



Mission régionale d'autorité environnementale

Grand Est

**Information de la Mission régionale
d'autorité environnementale (MRAe) Grand Est
sur le dossier centrale photovoltaïque à Saint-Dizier (52)**

n° portail pétitionnaire : n° 010958/AP

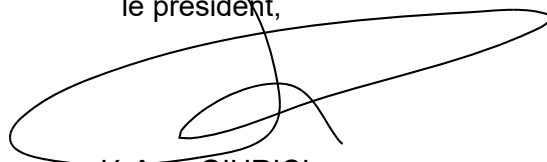
Vous avez transmis pour avis de l'autorité environnementale le dossier de centrale photovoltaïque à Saint-Dizier, reçu le 19/12/2025.

Je vous informe que la Mission régionale d'autorité environnementale ne s'est pas prononcée dans le délai réglementaire prévu par l'article R.122-7 II du code de l'environnement.

Cette information sur l'absence d'avis de l'autorité environnementale est à porter à la connaissance du public. Elle figure sur le portail de l'évaluation environnementale.

Fait à Metz, le 20/02/2026

Pour la Mission régionale
d'autorité environnementale,
le président,



Jérôme GIURICI